

Les contraintes de l'orientation

I - L'évolution des services de l'orientation.

Les services d'orientation, d'abord professionnelle, sont apparus en France au retour de la première guerre mondiale. Le décret-loi de 1938 les officialisa en rendant obligatoire l'avis d'orientation pour établir un contrat d'apprentissage. Dépendant d'un secrétariat de l'enseignement technique du ministère de l'éducation nationale, ils furent intégrés dans le service public et furent développés à partir de 1959 et surtout de 73 avec l'implantation des procédures d'orientation dans les établissements, l'orientation devenant « scolaire ». La progression fut arrêtée au début des années 80 avec la création des EPLE qui attribuait aux établissements la responsabilité de l'organisation des programmes d'aide à l'orientation des élèves. Leur activité porte sur trois domaines, les élèves et établissements du secondaire public, l'accueil de tout public au CIO, y compris des adultes, et des activités en partenariat concernant l'insertion des jeunes. Un rôle d'observatoire et de conseiller technique se développera de plus en plus compte-tenu de la nouvelle gestion des services publics, et le rôle des enseignants dans l'information et l'orientation des élèves sera sans doute renforcé.

II - Une politique sous diverses tensions

Jusqu'à la publication de la note ministérielle du 3 juillet 1995 introduisant l'éducation à l'orientation, les établissements avaient la mission d'orienter les élèves par la mise en oeuvre des procédures d'orientation (nous venons de fêter les 30 ans d'existence de ces procédures). Afin que les élèves et les familles puissent être en position de formuler un choix, une demande d'orientation, les établissements avaient également reçu la mission d'informer, le dispositif devant faire partie du projet d'établissement. Deux rôles professionnels avaient été développés alors comme support essentiel de ces deux missions (orienter et informer) : le rôle de professeur principal, et le conseiller d'orientation devenu conseiller d'orientation-psychologue en 1992. Ces deux missions avaient essentiellement pour finalité la production des décisions d'orientation en fin d'année scolaire au moment des « paliers d'orientation », ce que l'on pourrait appeler la gestion des parcours au sein du système éducatif.

Avec l'éducation à l'orientation, une nouvelle mission se trouvait attribuée à l'établissement : faciliter l'acquisition de compétences générales permettant aux futurs membres de la société de s'orienter, de s'insérer dans un monde en évolution rapide. La circulaire elle-même n'était pas aussi « pure » que ce que nous en disons. Comme souvent, les textes administratifs sont des produits de compromis internes au ministère, mais cette problématique de la « préparation au futur » était largement développée dans la présentation qui en était faite par son auteur.

Il y a donc un premier ensemble de tensions portant sur la finalité interne à chaque établissement concernant l'orientation : une finalité individualisée concernant le choix d'orientation, une finalité relative à la gestion pédagogique de la classe et des classes, une finalité éducative. Les acteurs, selon leurs positions professionnelles, mais également selon leurs représentations de l'école, seront plus ou moins proches d'une de ces trois finalités.

Mais une autre tension existe entre cette fois-ci l'interne et l'externe de l'établissement : l'affectation ne confirme pas toutes les décisions d'orientation, ni les demandes de formation des familles (spécialité de formation, options, établissement).

III – Les déterminants de l'orientation

Les filles sont plus performantes : parmi les élèves entrées en 6° en 1989, 53% d'entre elles ont accédé quatre ans plus tard à une seconde, alors que 40% des garçons ont pu réaliser le même parcours sans faute. A scolarité primaire identique, les filles vont plus vite au collège. Etant plus nombreuses dans les filières préparant à l'enseignement supérieur (terminales), elles le sont logiquement dans ce dernier (56%). La supériorité des filles est réduite dans les catégories sociales favorisées, elle est plus significative dans les catégories moyennes, et d'une ampleur maximale dans les classes populaires.

« Contrairement à une idée qui reste largement répandue, aussi bien chez les parents que chez les enseignants, le redoublement ne constitue pas une seconde chance pour les élèves rencontrant des difficultés. Il leur est généralement nuisible du point de vue de leurs progrès

cognitifs, de leur motivation à l'égard de l'école et de leur orientation. De plus il est inéquitable. Toutes les recherches disponibles – étrangères, comme françaises – convergent à ce sujet, ce qui est loin d'être toujours le cas en matière d'éducation. » (Avis n° 14 du HCEE). Un ensemble de phénomènes se combinent :

- l'auto-évaluation dépréciée de l'élève ;
- dans le même temps, l'évaluation scolaire est plus exigeante ;
- et sur le plan de l'orientation l'aspiration de l'élève diminue, et le retard justifie l'orientation vers des voies de formation hiérarchiquement inférieures.

Quant aux classes et aux conditions sociales, elles agissent au moins à trois niveaux sur les parcours scolaires : les conditions de travail de l'élève et donc ses performances scolaires ; ses aspirations et ses représentations de son avenir ; enfin les représentations sociales interviennent dans la constitution du jugement professoral.

IV – Les acteurs

La sociologie des établissements scolaires s'est développée particulièrement depuis la création de l'EPL. Elle met l'accent sur la complexité et la coordination (idéale dans le projet de pilotage et impossible à la fois dans la réalité) entre des acteurs ayant des intérêts divergents, tant institutionnels, que professionnels, sociaux et personnels. La participation à l'orientation est bien entendue traversée par ces tensions (cf. II).

Deux autres phénomènes sont à prendre en compte. Le premier est que dans le système français, l'enseignant se trouve soumis à un paradoxe : il doit à la fois enseigner et faire acquérir des connaissances à tous ses élèves, et en même temps il doit produire une évaluation suffisamment différenciante pour justifier les décisions d'orientation. Antoine Prost avait résumé cette situation par la formule « L'orientation fonctionne à l'échec », et André Antibi a écrit récemment « La constante macabre », montrant que la fameuse courbe « naturelle » de Gauss était une production nécessaire pour justifier le jugement professoral. Dans la très grande majorité des pays, ces deux fonctions ont été séparées.

Un deuxième phénomène, relativement nouveau quant à son repérage, est la diversité des pratiques évaluatives des enseignants (cf. l'étude de la DEP). Trois remarques : la diversité est surtout liée aux disciplines (celles qui comptent, au sens sommatif, sont celles qui ont une influence sur la procédure d'orientation) ; cette diversité n'est pas publique, n'est pas un objet de travail ou de débat, car c'est à ce prix que la confiance mutuelle est protégée. Pour les élèves, cela veut dire que chaque changement de cours est également un changement dans le mode évaluatif (tous ne sont pas capables bien sûr de comprendre ces changements de règles).

V – Les impératifs politiques et sociétaux issus des lois récentes

Des objectifs chiffrés : 100% qualifiés, 80% niveau du bac, 50% niveau licence
Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.
http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2005-380/ecole.htm

Pour les établissements, derniers maillons de la chaîne administrative, passer d'une logique de moyen à une logique de résultats, et pour cela élaborer et construire de vrais projets évaluables

Loi organique relative aux lois de finances (LOLF),
http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_actualite/constitution_financiere/index.shtml.

Le contrat de réussite éducative renforce le développement d'activités en partenariat avec les collectivités territoriales

Loi relative aux libertés et responsabilités locales,
<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-relative-aux-libertes-responsabilites-locales.html>

Le développement de l'apprentissage en externe, mais également en interne à l'Education nationale

Loi de programmation pour la cohésion sociale,
<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-programmation-pour-cohesion-sociale.html>

L'obligation de l'intégration des personnes handicapées dans l'établissement

Loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, <http://www.handiplace.org/info.php?page=302>

Et sans doute une modification des conditions d'accès à l'apprentissage
Loi sur l'égalité des chances.

Bibliographie

Service d'orientation

Le fonctionnement des services d'information et d'orientation, Rapport des IG (novembre 2005)
L'avis du HCéé (mars 2004) et le rapport de Maryse HENOQUE et André LEGRAND (mars 2004)
Numéro Hors série de l'Orientation scolaire et professionnelle, Juillet 2005. Actes du colloque international, Orientation, passé, présent, avenir (décembre 2003). Plusieurs articles sur l'histoire des services.

Coordonné par Dominique Odry, L'orientation, c'est l'affaire de tous - 1. Les enjeux, série "Dispositifs" de la collection "Repères pour agir. Second degré", CRDP d'Amiens, 2006

Tension entre diverses préoccupations

Jean Guichard, Michel Huteau : *L'orientation scolaire et professionnelle*, Dunod, 2005

La conférence de Philippe Mérieu au colloque nationale de l'AFAE : *De la classe à l'établissement : responsabilité individuelle, responsabilités collectives* (2005), publié dans la revue de l'AFAE.

Pierre Merle, *Sociologie de l'évaluation scolaire*, PUF, Que sais-je ? 1998

Bernard Desclaux : « *L'éducation à l'orientation en tant qu'innovation* » in Perspectives documentaires en éducation, n°60, 2003 pp. 19-32 (parution mars 2005).

Les déterminants de l'orientation

François Dubet et Marie Duru-Bellat : *L'hypocrisie scolaire. Pour un collège enfin démocratique*, Collection : L'épreuve des faits, au Seuil - Septembre 2000

Marie Duru-Bellat : *Les inégalités sociales à l'École*. Genèse et mythes, PUF, coll Education et Formation, 1ère édition octobre 2002. 2ème édition Mai 2003

Le redoublement permet-il de résoudre les difficultés rencontrées au cours de la scolarisation obligatoire ? L'avis du HC22 (décembre 2004) et le rapport de Jean-Jacques Paul et Thierry Troncin (IREDU) (décembre 2004. Récupérable sur la page <http://cisad.adc.education.fr/hcee/publications-2004.html>

Christian Forestier, Claude Thélot, avec Jean-Claude Emin, *Que vaut l'enseignement en France ?* Stock, 2007

Les acteurs

Jean-Louis Derouet : *L'école dans plusieurs mondes*. Bruxelles, De Boeck, 2000.

Monica Gather Thurler *Innover au coeur de l'établissement scolaire* Paris, ESF, 2000.

Anne Barrère : *Les enseignants au travail*. (Routines incertaines) Collection: Savoir et Formation. Edition L'Harmattan (2002)

François Dubet, *Le déclin de l'institution*. Paris, Éd. du Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002, 419 p

François Dubet : *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*
Editeur : Seuil. 2004

Textes, les procédures d'orientation,

Sur EDUSCOL, Textes de référence, Les textes fondamentaux

(<http://eduscol.education.fr/D0095/ref01.htm>)

Décret 23 mai 2006 : Section 4 : La procédure d'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement publics (<http://eduscol.education.fr/D0095/ref07.htm>)

Conseil de classe

Boumard P., *Un conseil de classe très ordinaire*, Stock, Paris, 1978.

Boumard P., *Le conseil de classe, institution et citoyenneté*, PUF, coll. L'éducateur, Paris, 1997.
Préface de Gaston Mialaret.

Baluteau F., *Le conseil de classe : "peut mieux faire"*, Hachette éducation, Paris, 1993.

Marchand F., *Évaluation des élèves et conseils de classe*, Desclée de Brouwer, 1996.

Merle P., *L'évaluation des élèves, enquête sur le jugement professoral*, PUF, coll. L'éducateur, 1996.

Mas J.-Y. : *Le conseil de classe : un rite méritocratique*. In Documents pour l'enseignement économique et social, n°111, mars 1998, pages 36-52.

Virginie Calicchio et Béatrice Mabilon-Bonfils : *Le conseil de classe est-il un lieu politique ? Pour une analyse des rapports de pouvoirs dans l'institution scolaire*, l'harmattan, 2004

« *Changer le conseil de classe* » sur le site de l'académie de Nantes, IA de la Sarthe,

www.ac-nantes.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichierqw?ID_FICHIER=4056

Voir également dans L'orientation, c'est l'affaire de tous - 1. Les enjeux, article de J. Vauloup et B. Desclaux